

[Texte]

The Chairman: Shall the amendment carry?

Some hon. Members: Carried.

The Chairman: I will have to ask for a show of hands.

An hon. Member: There is no exception to carrying, Mr. Chairman.

The Chairman: No, I heard a "no".

Mr. Rock: I said "no".

The Chairman: All those in favour of the amendment, please raise their hand.

An hon. Member: Which one?

An hon. Member: Oh, come on, you just said yea a few minutes ago.

The Chairman: The amendment is Mr. McGrath's amendment.

Mr. McGrath: Mr. Chairman, you are going to break that gavel if you are not careful. I am afraid of that, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. McGrath, I just might do that. All those in favour of the amendment, please raise your hand. All those opposed, please raise their hands. The amendment is lost.

Clause 17, as amended, agreed to.

The Chairman: Now we are dealing with Clause 18, regulations. Shall Clause 18 carry? Mr. Rock.

Mr. Rock: Mr. Chairman, there are several changes affecting the sections and subsections but on subclause 1, let us put it this way, that Bill C-180 be amended (a) by striking out lines 27 to 32 on page 11 and substituting the following...

Mr. McGrath: Mr. Chairman, on a point of order, because we have lost the spirit of good fellowship that we had all morning, I am going to suggest now that the amendment be read by the Chair or by the Clerk because it would expedite our proceedings.

• 1155

The Chairman: If it is your wish. Will you please hand the amendments in to the Clerk, Mr. Rock?

Mr. Rock: I move that Bill C-180 be amended by striking out lines 27 to 32 on page 11 and substituting the following:

(d) prescribing the information that shall be shown on the container of a prepackaged product where any representation is made thereon that the prepackaged product is being offered for sale below the usual retail price;

The Chairman: The other two are merely consequential amendments as to numbering. Any discussion on the amendment?

[Interprétation]

Le président: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Je demande un vote à main levée.

Une voix: Il n'y a pas d'opposition, monsieur le président.

Le président: J'ai entendu quelqu'un dire «non».

M. Rock: J'ai dit «non».

Le président: Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement sont priés de lever la main.

Une voix: Quel amendement?

Une autre voix: Allez, vous venez de dire oui il y a quelques instants?

Le président: Il s'agit de l'amendement de M. McGrath.

M. McGrath: Monsieur le président, vous allez briser le marteau, j'en ai bien peur, si vous ne faites pas attention.

Le président: Monsieur McGrath, je pourrais bien le faire. Tous ceux qui sont en faveur de l'amendement sont priés de lever la main. Tous ceux qui y sont opposés levez la main. L'amendement est rejeté.

L'article 17, tel qu'amendé, est approuvé.

Le président: Nous passons maintenant à l'article 18 concernant les règlements. L'article 18 est-il adopté? Monsieur Rock.

M. Rock: Monsieur le président, il y a plusieurs changements aux articles et aux paragraphes mais pour ce qui est du paragraphe (1), disons que le bill C-180 est amendé a) par le retranchement des lignes 27 à 32, page 11, et par le remplacement de ce qui suit.

M. McGrath: Monsieur le président, je m'objecte, étant donné que nous avons perdu la bonne entente qui régnait ce matin, je propose que l'amendement soit lu par le président ou par le greffier, pour hâter les délibérations.

Le président: Si vous le désirez. Voulez-vous s'il vous plaît, monsieur Rock, donner les amendements au greffier?

M. Rock: Je propose que le bill C-180 soit modifié par le retranchement des lignes 27 à 32, page 11, et par l'addition de ce qui suit:

d) prescrivant les renseignements qui doivent figurer sur l'emballage d'un produit préemballé lorsque cet emballage porte une indication que le produit préemballé est offert à la vente à un prix inférieur au prix de détail courant.

Le président: Les deux autres sont des amendements qui découlent du renumérotage. Y a-t-il des remarques au sujet de l'amendement?